



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 21 - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Programme de mise en accessibilité 2025 - Demande de subventions

Délibération n° 007926

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Programme de mise en accessibilité 2025 - Demande de subventions

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	29/04/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le programme prévisionnel de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour l'année 2025, à hauteur de 600 000 €.

Il convient de solliciter des subventions auprès de divers partenaires, comme par exemple l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

I. Contexte

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 17 septembre 2015 la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la Ville de Besançon. Sa finalité est de rendre les Etablissements Recevant du Public (ERP) concernés accessibles à tous types de handicap.

Dans ce cadre, une programmation de travaux de mise en accessibilité avait été établie, répartissant les travaux sur 3 périodes :

- période 1 : années 2016 à 2018,
- période 2 : années 2019 à 2021,
- période 3 : années 2022 à 2024.

Une demande de prorogation de cet agenda pour une durée supplémentaire de 36 mois a été sollicitée pour cas de force majeure découlant de la pandémie de COVID-19 et de l'ensemble de ses incidences (confinements successifs, moindre disponibilité de personnels et de matériaux, renchérissement des coûts, etc.), ce qui a considérablement ralenti la capacité d'exécution de la collectivité. Cette demande a été acceptée par arrêté du Préfet en date du 27 février 2024. Ainsi, l'Ad'AP a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2027.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments sont susceptibles de faire l'objet de subventions auprès de partenaires tels que l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Toute demande de subventions devra être opérée préalablement au commencement des travaux.

Concernant l'année 2025, un programme prévisionnel de mise en accessibilité d'un montant de 600 000 € doit être engagé.

II. Programme de mise en accessibilité 2025

Ecole élémentaire Fontaine-Ecu **280 000 €**
 Reprofilage du cheminement extérieur, création d'un ascenseur, mise en conformité de l'escalier, contraste des plinthes, mise en conformité de la sécurité incendie.

Ecole maternelle Fontaine-Ecu **30 000 €**
 Reprofilage du cheminement extérieur, mise en conformité de l'escalier, traitement du contraste des plinthes, mise en conformité de la sécurité incendie.

Gymnase Bersot ROB CPB **33 000 €**
 Reprofilage du cheminement extérieur, mise en conformité de l'escalier, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Montboucons - Elémentaire + restaurant scolaire	15 000 €
Mise en conformité des escaliers, mise en conformité des sanitaires, amélioration de la signalétique et de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
MPT Espace Jeunesse Planoise Salle Bourgogne	9 000 €
Remplacement de portes et mise en conformité des escaliers.	
Citadelle – Bâtiment Arsenal - Aquarium Insectarium	100 000 €
Création d'un ascenseur, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Citadelle – Front Royal – Musée Comtois	133 000 €
Création d'un ascenseur, mise en conformité de la sécurité incendie.	

Total	600 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme prévisionnel de mise en accessibilité ci-avant proposé,**
- **sollicite des subventions auprès de l'Etat (FIPHFP) et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de travaux de mise en accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

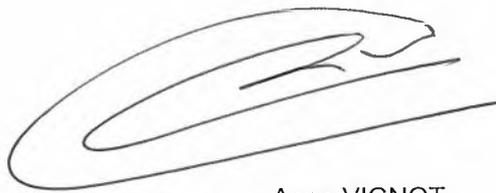
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Benoît CYPRIANI
Adjoint



Anne VIGNOT